

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil	33
en exercice :	33
présents	25
présents par procuration	6
absent.....	0
absents excusés	2

OBJET :

Création d'emplois modifiant le tableau des effectifs.

Le 27 janvier 2022, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 21 janvier 2022, s'est assemblé à la salle des fêtes de Soisy-sous-Montmorency sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. En raison du contexte sanitaire, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

PRESENTS : M. Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, MM. Vema, Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol de Cunha, M. Poisson, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Corceiro, Bekare, Mme David.

PRESENTS PAR PROCURATION : Mme Mary à Mme Mebrek, M. Desrivières à M. About, M. Zontone à Mme Jason, M. Studzinska à M. Le Maire, M. Zakaria à M. Thevenot, Mme Chénieux à M. Békare.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Duranteau, M. Heubert

SECRETAIRE : M. Corceiro

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 3 1°, 3 2°, 3-1, 3-2, 34 et 97,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 20 janvier 2022,

CONSIDERANT que suite au départ pour mutation d'un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet affecté au service actions scolaire et périscolaire, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet et un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet afin d'élargir les possibilités de recrutement,

CONSIDERANT qu'au vu des effectifs du service culture et de la construction de l'espace culturel nécessitant des compétences spécifiques, il est proposé de créer un poste d'attaché à temps complet qui assumera les fonctions de Directeur de l'espace culturel en relation directe avec les associations. L'agent aura pour mission la direction logistique et administrative de la structure et l'encadrement du service culture/animation urbaine, du personnel technique et de sécurité du site, de la médiathèque et du service archives / documentation,

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

095-219505989-20220127-DEL2022012701-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/02/2022

H

CONSIDERANT que le futur espace culturel nécessitera des compétences spécifiques en matière de régie en son, lumière et logistique, il est proposé de créer un poste de régisseur à temps complet sur chacun des grades d'agent de maîtrise, d'agent de maîtrise principal, de technicien, de technicien principal de 2^{ème} classe et de technicien principal de 1^{ère} classe afin d'élargir les possibilités de recrutement,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Le Maire,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet, d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, d'un poste d'attaché à temps complet, d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet, d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet, d'un poste de technicien à temps complet, d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe à temps complet et d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet, ouverts aux agents contractuels de droit public le cas échéant,

ADOpte la modification du tableau des effectifs comme suit :

Filière	Emplois	Ancienne situation	Nouvelle situation
Administrative	Adjoint administratif à temps complet	15	16
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	20	21
	Attaché à temps complet	11	12
Technique	Agent de maîtrise à temps complet	8	9
	Agent de maîtrise principal à temps complet	4	5
	Technicien à temps complet	4	5
	Technicien principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	2	3
	Technicien principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	3	4

IMPUTE la dépense au chapitre 012 du budget,

AUTORISE Le Maire à prendre toutes mesures et à signer tous les actes administratifs et documents se rapportant à la présente délibération.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO

- 1 FEV. 2022

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le :
Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le

- 2 FEV. 2022

Affiché et/ou notifié le :

- 2 FEV. 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.